

Séance du vendredi 30 juin 2017

L'an deux mil dix-sept, le trente juin à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur EVRARD Jean-Marc, Maire.

Membres présents :

Mr EVRARD Jean-Marc, Mme TROLLE Annie, Mr CNUUDE Philippe, Mr GSCHWIND Henri, Mme DELORMEL Brigitte, Mr VAN DAELE Patrick, Mr GERMAIN Sylvain, Mme DELATTRE Corinne, Mme BALLU Martine

Membres absents :

- Mr LAMOISE Jean-Claude (pouvoir à Mr Cnudde)
- Mr MULLIEZ Vianney
- Mr HERMENT Maurice
- Mme RUCQUOY Cydalia
- Mr LECOINTE Daniel,

ORDRE DU JOUR :

- ↪ Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- ↪ Désignation d'un secrétaire de séance
- ↪ acceptation devis WC PMR
- ↪ acceptation devis faux plafond périscolaire
- ↪ marché église : avenant tranche optionnelle
- ↪ délibération modificative n°2 budget communal
- ↪ rythmes scolaires
- ↪ tarif de la restauration scolaire
- ↪ Remboursement frais de route des bénévoles de la bibliothèque
- ↪ Opposition au transfert des pouvoirs de police spéciaux du maire à la CCOP
- ↪ désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant pour représenter la CCOP auprès du SMOTHD
- ↪ Questions diverses

Discussion des points de l'ordre du jour et vote sur chaque point



A – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le Procès-Verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

B – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur GERMAIN se propose comme secrétaire de séance et est élu à l'unanimité des membres présents et représentés.

C – ACCEPTATION DE DEVIS POUR TOILETTES PMR

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la subvention de la DETR a été accordée pour la création de toilettes PMR à l'école et à la salle du presbytère. Plusieurs devis ont été demandés mais deux ne seront donnés que la semaine prochaine. Dans ces conditions ce point est remis à l'ordre du jour du prochain conseil.

D – ACCEPTATION DE DEVIS POUR FAUX-PLAFONDS DU PERISCOLAIRE

Des devis ont été demandés pour la pose de faux-plafonds pour le périscolaire et la bibliothèque adultes. Ont été consultés la société Baillon de Beauvais, l'entreprise Saguez de Bonneuil, ainsi que Monsieur Gallopin, auto-entrepreneur à Esquennoy.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (10 voix POUR) :

- Décide de retenir l'entreprise Baillon pour la somme de 1907,50 € HT (mille neuf cent sept euros et cinquante cents HT)
- Décide d'inscrire cette décision sur le registre des délibérations sous le numéro **N°2017/06/01**

E – MARCHE EGLISE : AVENANTS CONCERNANT LA TRANCHE OPTIONNELLE (lot2)

Ce point sera remis à l'ordre du jour du prochain conseil après notification de la tranche conditionnelle du marché.

F - DELIBERATION MODIFICATIVE N°2 BUDGET PRINCIPAL 2017

La subvention du Conseil Départemental étant encore incertaine au moment du vote du budget primitif, il avait été décidé de ne budgéter qu'une partie des travaux de l'église. La subvention étant maintenant acquise, les ordres de service vont pouvoir être lancés pour l'ensemble de la tranche et il convient de passer les écritures suivantes :

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Article (Chapitre) - Opération	Montant	Article (Chapitre) - Opération	Montant
2318 - 25 : église	92000,00	021 (021) : virement de la section de fonctionnement	92000,00
	92000,00		92000,00

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Article (Chapitre) - Opération	Montant	Article (Chapitre) - Opération	Montant
023 (023) : virement à la section investissement	92000,00		
615232 (011) entretien réseaux	-92000,00		
TOTAL DEPENSES	0,00	TOTAL RECETTES	

Après délibération, le conseil municipal, à la majorité des membres élus et représentés (9 voix POUR, 1 abstention) :

- Décide d'approuver les écritures budgétaires exposées ci-dessus.
- Décide d'inscrire cette décision sur le registre des délibérations sous le numéro **N°2017/06/02**

G – RYTHMES SCOLAIRES : DEMANDE DE DEROGATION

A la suite des promesses faites durant la campagne présidentielle, des parents d'élèves nous ont demandé de revenir sur la réforme des rythmes scolaires pour notre école. Un sondage a été réalisé auprès de l'ensemble des parents. Les parents de 73% des enfants inscrits ont répondu au sondage. Le résultat a été de près de 90% pour un retour à une semaine de quatre jours.

Le conseil d'école a ensuite été consulté le 12 juin 2017 et a émis un vote favorable pour un retour à la semaine de quatre jours.

Monsieur le maire a donc demandé au DASEN une dérogation concernant les rythmes scolaires afin de revenir à une semaine de 4 jours. Cette demande de dérogation a été acceptée par la direction académique ce trente juin (par mail de l'Inspectrice de l'Education Nationale). De ce fait les nouveaux horaires à compter de la rentrée de septembre seront les suivants : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h45 à 11h45 et de 13h30 à 16h30. L'accueil des enfants les mercredis se fera à nouveau toute la journée par le périscolaire.

L'accord par l'Education Nationale rend inutile la prise d'une délibération pour ce point de l'ordre du jour.

H - TARIF DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Conformément au contrat qui lie la commune à la société fournissant les repas en liaison froide à la cantine, une augmentation du prix des repas interviendra à la prochaine rentrée scolaire. Monsieur le maire indique qu'il convient de répercuter cette hausse au prix des repas facturés.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres élus et représentés (10 voix POUR) :

- Décident de porter le prix unitaire du repas de cantine à 3,70 € à compter du 1^{er} août 2017.
- Décident d'inscrire cette décision sur le registre des délibérations sous le numéro **N°2017/06/03**.

I – REMBOURSEMENT DES FRAIS DE ROUTE DES BENEVOLES DE LA BIBLIOTHEQUE :

Monsieur le maire rappelle que les personnes s'occupant de la bibliothèque sont bénévoles. Il saisit cette opportunité pour les remercier de tout le travail fourni au bénéfice de la population du village et surtout des enfants. Il propose que les frais de route de ces bénévoles, lorsque ceux-ci doivent se déplacer pour des formations ou des réunions imposées par la Mediathèque Départementale, puissent leur être remboursés au tarif légal en vigueur.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres élus et représentés (10 voix POUR) :

- Décident de rembourser les frais de route des bénévoles de la bibliothèque au tarif légal en vigueur, dans la limite d'une voiture par déplacement.
- Décident d'inscrire cette décision sur le registre des délibérations sous le numéro **N°2017/06/04**.

J – OPPOSITION AU TRANSFERT DES POUVOIRS DE POLICE SPECIAUX DU MAIRE A LA CCOP

Monsieur le maire annonce aux membres du conseil qu'il vient de prendre un arrêté s'opposant au transfert des pouvoirs de police spéciaux à la CCOP. Conformément à la réponse apportée à une question publique au sénat en date du 29/03/2012, il apparaît que cette opposition relève d'une prérogative du maire et non du conseil municipal. En conséquence, ce point ne fera pas l'objet d'une délibération.

Les membres du conseil approuvent cette opposition.

J – DESIGNATION DES DELEGUES REPRESENTANT LA CCOP AUPRES DU SMOTHD :

Suite à la fusion des Communautés de Communes au 1^{er} janvier 2017, il est nécessaire de désigner de nouveau les délégués représentant la nouvelle entité (CCOP) auprès du SMOTHD (Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit).

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres élus et représentés (10 voix POUR) :

- Décident de désigner Monsieur Sylvain Germain comme délégué titulaire et Monsieur Jean-Marc Evrard, comme délégué suppléant, représentant la CCOP auprès du SMOTHD.
- Décident d'inscrire cette décision sur le registre des délibérations sous le numéro **N°2017/06/05.**

K - QUESTIONS DIVERSES

1/ Les travaux d'étanchéité du CPI ont été réalisés. Monsieur le maire a pris contact afin d'essayer d'améliorer le traitement esthétique de l'épaisseur du bandeau de ciment qui n'est pas masqué en totalité. Les travaux se poursuivront cet été avec la galerie de l'école.

2/ Conseil d'école : plusieurs sujets ont été abordés lors du dernier conseil d'école. Les effectifs sont à peu près stabilisés pour l'an prochain mais avec seulement 22 élèves par classe, il est à noter que l'on est un peu trop proche du seuil critique en cas de départ inopiné d'une ou deux familles. Monsieur le maire a demandé en vain au conseil d'école que l'accueil des enfants de deux ans soit maintenu sous certaines conditions. Il n'a pas été entendu. Au cours de ce conseil d'école, Monsieur le maire a par ailleurs refait une mise au point sur le fonctionnement du service de réservation de la restauration scolaire.

3/ Monsieur Germain fait un compte-rendu de la dernière réunion du SMOTHD : le déploiement de la fibre sur le village devrait se faire courant 2018 pour 352 prises. La commercialisation se ferait en 2019.

4/ Calendrier des fêtes : Madame Trollé donne le calendrier prévisionnel des festivités :

- 9 juillet : brocante organisée par le Comité des Associations d'Esquennoy
- 9 juillet : course pédestre des 6 heures d'Esquennoy organisée par le RABE. La salle du conseil sera mise à disposition pour une antenne de secours.
- Du 8 au 10 juillet : fête foraine sur la place de la mairie
- 14 juillet - Fête Nationale : Rendez-Vous à 14h30 au cimetière, cérémonie à 14h45 suivie du verre de l'Amitié et des jeux pour les enfants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.



Séance du vendredi 30 juin 2017

L'an deux mil dix-sept, le trente juin à 19 heures, le Conseil municipal, convoqué par décret du premier ministre conformément à l'article L.283 du Code électoral, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr EVRARD Jean-Marc

Membres présents :

Mr EVRARD Jean-Marc, Mme TROLLE Annie, Mr CNUDDE Philippe, Mr GSCHWIND Henri, Mme DELORMEL Brigitte, Mr VAN DAELE Patrick, Mr GERMAIN Sylvain, Mme DELATTRE Corinne, Mme BALLU Martine

Membres absents :

- Mr LAMOISE Jean-Claude (pouvoir à Mr Cnudde)
- Mr MULLIEZ Vianney
- Mr HERMENT Maurice
- Mme RUCQUOY Cydalia
- Mr LECOINTE Daniel,

ORDRE DU JOUR :

- ↳ Désignation d'un secrétaire de séance
- ↳ Désignation des délégués et des suppléants pour l'élection sénatoriale du 24 septembre 2017



- Vu** le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu** le code électoral, et notamment ses articles L.283 et suivants ;
- Vu** le décret n°2017-1091 du 2 juin 2017 ;
- Vu** la circulaire NOR INTA 1405029 C du 13 mars 2014 relative à l'élection et au mandat des assemblées et des exécutifs municipaux et communautaires ;
- Vu** la circulaire NOR INTA 1717222 C du 12 juin 2017 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs ;
- Vu** l'arrêté du préfet du 19 juin 2017 fixant le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués et de suppléants à désigner ou à élire pour chacune des communes du département de l'Oise en vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2017.

CONSIDERANT que doivent être désignés au scrutin secret majoritaire à deux tours, trois délégués puis trois suppléants parmi les membres du conseil municipal ;
CONSIDERANT que le quorum est atteint ;

Le conseil a choisi pour secrétaire Mme Annie TROLLE

Le bureau électoral était présidé par Mr EVRARD Jean-Marc, maire
Il comprenait Mme Annie TROLLE, Mme Martine BALLU, Mr Sylvain GERMAIN, Mme Corinne DELATTRE

Le Maire a présenté la liste des candidats délégués :

- Mme Annie TROLLE
- Mr Jean-Marc EVRARD
- Mr Sylvain GERMAIN

Premier tour de scrutin pour l'élection des délégués

Le maire a invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à la désignation des délégués pour l'élection sénatoriale du 24 septembre 2017. Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'une son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le bureau électoral a procédé, en présence des membres du conseil municipal, au dépouillement du vote qui a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : DIX

A déduire bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : ZERO

Majorité absolue : SIX

Mesdames et Messieurs :

- TROLLE Annie
 - EVRARD Jean-Marc
 - GERMAIN Sylvain
- ont obtenu : DIX voix

Le bureau électoral a proclamé élus délégués au premier tour de scrutin :

- TROLLE Annie
- EVRARD Jean-Marc
- GERMAIN Sylvain

Le maire présente la liste des candidats suppléants :

- LAMOISE Jean-Claude
- CNUDDE Philippe
- DELATTRE Corinne

Premier tour de scrutin pour l'élection des suppléants

Le maire a invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à la désignation des suppléants pour l'élection sénatoriale du 24 septembre 2017.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'une son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le bureau électoral a procédé, en présence des membres du conseil municipal, au dépouillement du vote qui a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : DIX

A déduire bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : ZERO

Majorité absolue : SIX

Mesdames et Messieurs :

- LAMOISE Jean-Claude

- CNUDDE Philippe

- DELATTRE Corinne

ont obtenu : DIX voix

Le bureau électoral a proclamé élus suppléants au premier tour de scrutin :

- LAMOISE Jean-Claude

- CNUDDE Philippe

- DELATTRE Corinne

Les élus désignés délégués ou suppléants ont tous accepté leur désignation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.

~~~~~